

ADMINISTRATION COMMUNALE DE WILTZ

VACANCE DE POSTES

L'administration communale se propose d'engager pour les besoins de l'école de musique de Wiltz :

1 chargé(e) de cours, violon, 17,08h/semaine

avec contrat à durée déterminée jusqu'au 15 juillet 2025.

Conditions à remplir:

- Jouir des droits civils et politiques ;
- Offrir les garanties de moralité requises ;
- Avoir fait preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues, conformément aux dispositions du règlement grand-ducal du 1er juillet 1996 modifiant le règlement grand-ducal du 20 décembre 1990 fixant les conditions d'admission et d'examen des fonctionnaires communaux ainsi que du règlement ministériel du 14 octobre 1996 fixant les critères d'évaluation de la connaissance des trois langues administratives pour les candidats aux postes de fonctionnaire communal. Exceptionnellement, pour des raisons dûment motivées tenant à l'intérêt du service et aux nécessités de son fonctionnement, des dispenses individuelles du contrôle de la connaissance d'une de ces langues au maximum pourront être accordées par décision du Ministre de l'Intérieur ;
- Être au moins détenteur d'un diplôme du 1^{er} prix visé aux articles 3 et 4 de la loi du 28 avril 1998 portant harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal et modifiant l'article 5 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail ou d'un diplôme étranger reconnu équivalent par le Ministre de l'Education Nationale ;
- Être détenteur de diplômes en méthodologie didactique, en pédagogie et en improvisation peut être considéré comme un avantage, tout comme l'expérience sur scène.

Pièces à joindre aux dossiers de candidatures :

- Une lettre de motivation indiquant le poste brigué
- Un curriculum vitae avec photo récente
- Une copie des diplômes et certificats d'études
- Un extrait récent (< 2 mois) du casier judiciaire (bulletin N° 3)
- Une copie de la carte d'identité ou du passeport

Les dossiers de candidatures doivent parvenir au Collège des Bourgmestre et Echevins, B.P. 60, L-9501 Wiltz, **pour le 19 mai 2025 au plus tard.**

En déposant leurs dossiers, les candidats (m/f) donnent leur accord à l'administration communale d'utiliser les données personnelles dans le cadre du processus de recrutement conformément aux dispositions du règlement européen sur la protection des données personnelles (UE 2016/679).

COMMUNE DE WILTZ